



CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Paris, le 20 janvier 2009

Communiqué de presse

COMMUNIQUE DE PRESSE

Réuni ce jour, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. a statué sur les rémunérations variables des dirigeants. Soulignant que le Crédit Agricole s'en est toujours tenu à des niveaux modérés, il a rappelé que si la rémunération du Directeur général de Crédit Agricole S.A., Georges Pauget, intègre une part variable, celle du Président, René Carron, n'en comporte pas.

Le Comité des Rémunérations et le Conseil d'administration ont souligné la qualité du travail réalisé par Georges Pauget dans la gestion de la crise et son engagement au service de l'entreprise. A l'initiative de Georges Pauget, le Comité des Rémunérations a proposé au Conseil d'administration qui l'a validée, la suppression de la partie variable de sa rémunération 2008.